

Communauté d'Agglomération de Metz Métropole  
**COMMUNE DE SCY-CHAZELLES - 642**

# PLU

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### Liste des servitudes

édition du document 5 mai 2010	Approbation initiale du POS : 14 mars 1988				
	Prescription initiale		DCM	26 avril 1973	
<b>AGURAM</b> Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle 3, Rue Marconi 57070 Metz  tél : 03 87 21 99 00  JLT/SD		Mise à jour N°1	AM	30 septembre 1983	
		Mise à jour N°2	AM	20 mars 1990	
		<b>REVISION N°1 du POS</b>		<b>DCM</b>	22 juin 1990
		Mise à jour N°3	AP	12 mars 1993	
		Modification N°1		<b>DCM</b>	07 avril 1992
		Modification N°2		<b>DCM</b>	16 décembre 1993
		Modification N°3		<b>DCM</b>	05 mai 1994
		Mise à jour N°4	AM	13 septembre 1994	
		Mise à jour N°5	AM	27 mai 1999	
		<b>Approbation POS N°1</b>		<b>DCM</b>	23 janvier 2001
		Modification N°1 du PLU	ANNULE	<b>DCM</b>	23 mai 2005
		Modification N°2 du PLU	ANNULE	<b>DCM</b>	23 mai 2005
		Modification N°1 du POS		<b>DCM</b>	05 décembre 2005
		<b>REVISION N°2 POS/PLU</b>		<b>DCM</b>	06 février 2006
		ZPPAUP	Mise à jour N°6	AM	18 juin 2007
		<b>Approbation PLU</b>		<b>DCM</b>	17 mai 2010

PROCEDURE		
	12) DCM3 - Approbation	6) Réponse Services
	11) Prise en compte	5) DCM2 - Arrêt - Projet
	10) Rapport du CE	4) Bilan - Débat
	9) Enquête Publique	3) Justifications
14) Application	8) Désignation C.E.	2) Diag + PADD
13) Légalité	7) Prise en compte Services	1) DCM1 - Départ

**COMMUNE DE SCY-CHAZELLES**

## SCY CHAZELLES

Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
AC1	Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.	Code du patrimoine	Eglise St Rémy de SCY inscrite à l'I.S.M.H. par arrêté préfectoral du 26.06.1997.	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ
AC1	Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.	Code du patrimoine	Eglise de CHAZELLES cl M.H. en 1862	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ
AC1	Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.	Code du patrimoine	Groupe Fortifié du St Quentin inscrit à l'I.S.M.H. par arrêté préfectoral du 15.12.1989.	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ
AC1	Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.	Code du patrimoine	Rayon de protection du château Fabert à MOULINS LES METZ, ISMH du 9.4.1990. Rayon de protection du Pont de Préville à MOULINS LES METZ, ISMH du 30.10.1989.	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ
AC2	Servitudes de protection des Sites et monuments naturels.	Loi du 2 mai 1930 modifiée et complétée par l'ordonnance du 2 novembre 1945, Loi du 1er Juillet 1957 (article 8.1). Loi n° 67-1174 du 28 décembre 1967, Décret n° 69-607 du 13 Juin 1969.	Ensemble formé par le site du Mont St Quentin et de ses abords est classé parmi les sites par décret du 29.06.1994.	DIREN                      SDAP 19 avenue Foch      10-12 Place St Etienne 57000 METZ            57000 METZ

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
AC4	Servitudes relatives aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (Z.P.P.A.U.P.).	Loi du 07.01.1983. Décret du 25.04.1984, Articles L.421-1, L.422-1, L.430-1, L.430-2, R.421-19, R.421-38-6 II, R.422-8, R.430-13 du Code de l'urbanisme.	Arrêté municipal du 18 juin 2007 portant création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales.	Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.	Acqueduc de GORZE, D.U.P. par arrêté inter préfectoral du 19.2.1981	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, Place St Thiébault, 57045 METZ
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales.	Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.	Captages de LESSY, D.U.P. par A.P. du 11.02.1993.	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, Place St Thiébault, 57045 METZ
BoisForêt	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.	Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003.	Forêt Communale de SCY CHAZELLES	Office National des Forêts (O.N.F.) Agence de Metz 3, Boulevard Paixhans 57000 METZ
EL3	Servitudes de halage et de marche pied.	Article L2131-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Non-constructibilité sur une largeur de 6 m le long de la rive des cours d'eau (Cf. article L.215-18 du code de l'environnement.)	Décret n° 56.1033 du 13.10.1956 modifié par la loi n° 64.1245 du 16.12.1964.	Voies Navigables de France/Direction Interrégionale du Nord-Est Subdivision de Metz 4 Quai des Régates/ BP 21052 57036 METZ Cedex 01
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906. Art. 298 de la loi de finances du 13 Juillet 1925. Art. 35 de la loi n° 46-628 du 8 Avril 1946 modifiée, Décret n° 67-886 du 6 Octobre 1967, Décret n° 70-492 du 11 juin 1970, Circulaire 70-13 du 24 Juin 1970.	Ligne M.T. 17,5 KV Alimentation Z.A.C. de SCY CHAZELLES Conventions avec propriétaires	U.R.M. Service Distribution 2bis rue Ardant du Picq - B.P. 10102 - 57014 METZ Cedex 01

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906. Art. 298 de la loi de finances du 13 Juillet 1925. Art. 35 de la loi n° 46-628 du 8 Avril 1946 modifiée, Décret n° 67-886 du 6 Octobre 1967, Décret n° 70-492 du 11 juin 1970, Circulaire 70-13 du 24 Juin 1970.	Ligne M.T. 17,5 KV Maison Neuve LESSY dérivations de SCY CHAZELLES, D.U.P. par A.P. du 20.10.1970	U.R.M. Service Distribution 2bis rue Ardant du Picq - B.P. 10102 - 57014 METZ Cedex 01
PPRi	Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques naturels (P.P.R.) - Inondations.	Périmètre institué en application de la loi n° 95-101 du 02.02.1995 et du décret n° 95-1089 du 05.10.1995 qui abroge l'article R.111.3 du Code de l'urbanisme.	A.P. du 28/06/2005 modifiant l'A.P. du 26.7.1989. Le dossier P.P.R. comporte un règlement, un rapport de présentation et un plan de zonage 1/5000.	Direction Départementale des Territoires, S.R.E.C./Urbanisme des Risques, 17, quai Paul Wiltzer, B.P. 31035, 57036 METZ CEDEX 01
PPRmt	Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques naturels (P.P.R.) "Mouvements de Terrain":	Périmètre institué en application de la loi n° 95-101 du 02.02.1995 et du décret n° 95-1089 du 05.10.1995 qui abroge l'article R.111.3 du Code de l'urbanisme.	A.P. du 28/06/2005 modifiant l'A.P. du 26.7.1989. Le dossier P.P.R. comporte un règlement, un rapport de présentation et un plan de zonage 1/5000.	Direction Départementale des Territoires, S.R.E.C./Urbanisme des Risques, 17, quai Paul Wiltzer, B.P. 31035, 57036 METZ CEDEX 01
PT1	Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques.	Articles L 57 à L 62-1 et R 27 à R39 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la Poste et des télécommunications, modifiée par la loi du 26.07.1996 de réglementation des télécommunication), Article L 108.	Centre de METZ - FRESCATY, décret du 25.5.1984	Direction Départementale des Territoires de Meurthe et Moselle, Unité d'Infrastructure Aéronautique 57685 AUGNY
PT1	Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques.	Articles L 57 à L 62-1 et R 27 à R39 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la Poste et des télécommunications, modifiée par la loi du 26.07.1996 de réglementation des télécommunication), Article L 108.	Décret du 12.4.1961 Centre SCY CHAZELLES	France TELECOM Service DR/DICT 11 rue des Balanciers 57125 THIONVILLE

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
PT2	Servitudes de protection contre les obstacles .	Article L 54 à L 56-1 et R 21 à R26 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la PTT, modifiée par la loi du 26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T.	Centre de SCY-CHAZELLES, décret du 23.02.1961.	France TELECOM Service DR/DICT 11 rue des Balanciers 57125 THIONVILLE
PT2	Servitudes de protection contre les obstacles .	Article L 54 à L 56-1 et R 21 à R26 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la PTT, modifiée par la loi du 26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T.	Décret du 10.5.1990, secteur de dégagement autour de la station radar SRE-NG de l'aérodrome de METZ FRESCATY	Direction Départementale des Territoires de Meurthe et Moselle, Unité d'Infrastructure Aéronautique 57685 AUGNY
PT2	Servitudes de protection contre les obstacles .	Article L 54 à L 56-1 et R 21 à R26 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la PTT, modifiée par la loi du 26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T.	Centre de METZ - FRESCATY, décret du 25.5.1984	Direction Départementale des Territoires de Meurthe et Moselle, Unité d'Infrastructure Aéronautique 57685 AUGNY
PT2	Servitudes de protection contre les obstacles .	Article L 54 à L 56-1 et R 21 à R26 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la PTT, modifiée par la loi du 26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T.	L.H. Saulny Fort Lorraine - Amance Grand Mont d'Amance, décret du 06.10.1978.	Etat-Major de la région terre NORD-BST, Division soutien - Bureau Stationnement-Infrastructure, 1 Boulevard Clémenceau - B.P. 3001 57044 METZ Cedex 1
PT3	Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.	Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi n° 96-659 du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D 408 et D 411 du Code des Postes et Télécommunications.	Câbles T.R.N. N°s CN62 et UP 57.11	France TELECOM Service DR/DICT 11 rue des Balanciers 57125 THIONVILLE

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
T1	Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer. Zone en bordure de laquelle s'appliquent les serv. créées au profit du dom. Public Ferroviaire.	Loi du 15.07.1845 sur la police des chemins de fer. Article 6 du décret du 30.10.1935 modifié par la loi du 27.10.1942 (servitude de visibilité sur les voies publiques et les croisements à niveau). Notice explicative : pour le report au PLU des servitudes		S.N.C.F. Délégation Territoriale Immobilière Est - Immeuble "Parvis" 17 rue Pingat 51100 REIMS
T4	Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes de balisage.	Articles L. 281, R. 241,1 à R. 241.3 et D. 243.1 à D. 243.8 du Code de l'aviation civile.		Direction Départementale des Territoires de Meurthe et Moselle, Unité d'Infrastructure Aéronautique 57685 AUGNY
T5	Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes de dégagement.	Articles L. 281, R. 241.1 à R. 243.3 et D. 242.1 à D. 242.14 du Code de l'aviation civile. Arrêté interministériel du 31.12.1984. Article R. 242.1 du Code de l'aviation civile.	Aérodrome de METZ-FRESCATY, décret du 22.5.1987.	Direction Départementale des Territoires de Meurthe et Moselle, Unité d'Infrastructure Aéronautique 57685 AUGNY
T7	Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.	Articles R. 244.1 et D. 244.1 à D. 244.4 du Code de l'aviation civile (Plan circulaire horizontal de rayon 24 Km centré sur l'aérodrome).	Aérodrome de METZ - FRESCATY.	Direction Départementale des Territoires de Meurthe et Moselle, Unité d'Infrastructure Aéronautique 57685 AUGNY